

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/06/2026 à 9h30

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de délégués présents : 30

Quorum : 18

Pouvoirs : 2

Nombre de membres présents et représentés : 32

Le Comité syndical a été convoqué le : 26/05/2026

L'affichage de la convocation a été effectué le : 26/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de juin à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Marie, Doyen.

Titulaires présents :

➤ **Communauté d'agglomération Rochefort Océan :**

M. BESSAGUET Bruno, M. BURNET Alain, M. GIRAUD Bernard, Mme LEROUGE Angélique, M. PACAUD Lionel, M. PORTRON Didier, M. ROUYER Denis.

➤ **Communauté de communes Aunis Sud :**

M. DUBOIS Richard, M. MARCHAND Sébastien, M. PROUST Stéphane, M. TRAIN Francis.

➤ **Communauté de communes Cœur de Saintonge :**

M. BARREAUD Sylvain, M. COMBAUD Benoît, M. LOUGE Éric, M. RENOUX Alain, M. VIALE Jean-Pascal.

➤ **Saintes grandes rives, l'agglomération :**

M. MIMOL Jean-Claude, Mme SOULA Laetitia, Mme TOUSSAINT Charlotte.

➤ **Communauté d'agglomération de La Rochelle :**

M. BOUSSALEM Fabrice, M. ROBLIN Didier.

➤ **Communauté de communes du bassin de Marennes :**

Mme AUBERT Marie-Hélène, Mme BERUSSEAU Evelyne, M. PETIT Jean-Marie.

➤ **Communauté de communes Vals de Saintonge :**

M. ALBRECHT Sylvain, Mme VERNON Christine.

➤ **Communauté de communes de Gémozac :**

M. CHATELIER Jean-Michel.

Suppléants présents :

➤ **Communauté d'agglomération Rochefort Océan :** M. MONROUX Romain.

➤ **Saintes grandes rives, l'agglomération :** M. CARPENTIER Thierry.

➤ **Communauté d'agglomération de La Rochelle :** M. STAUB Jean-Luc.

Absents excusés :

M. BOURAIN Sébastien, Mme CHOLLET Maud, M. KURZAWA Thibaut, M. PRIEUR DE KERMEL Christophe, Mme RENON FRANÇOIS Patricia,

Pouvoirs :

M. BRUNETEAU Frédéric (pouvoir à M. ALBRECHT Sylvain), M. LEBRETON Dominique (pouvoir à M. CHATELIER Jean-Michel).

Secrétaire de séance :

M. ROUYER Denis est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Objet de la délibération : installation du Comité syndical

(suffrages exprimés : 32 / pour : 32 / contre : 0 / abstentions : 0)

Sous la présidence du doyen d'âge Monsieur PETIT Jean-Marie,

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT,

Vu l'article 7 des statuts du Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA) indiquant que ce dernier est administré par un Comité syndical composé de 34 délégués titulaires et d'un nombre égal de suppléants,

Le Comité syndical du SMCA est composé des délégués titulaires et suppléants suivants :

		Délégués titulaires	Délégués suppléants
CDA Rochefort Océan	1	ROUYER Denis	JAULIN Jacques
	2	PORTRON Didier	TORCHUT Carole
	3	BESSAGUET Bruno	CLOCHARD Roland
	4	GIRAUD Bernard	DEMENE Lydie
	5	BURNET Alain	BOISSON Ulrich
	6	LEROUGE Angélique	BARATHIEU André
	7	PACAUD Lionel	RECHT Éric
	8	RENON FRANÇOIS Patricia	MONROUX Romain
CDC Aunis Sud	1	MARCHAND Sébastien	MOUEIX Serge
	2	TRAIN Francis	BOUCARD Jean-Yves
	3	CHOLLET Maud	LECOURT Patrick
	4	DUBOIS Richard	NICE Camille
	5	PROUST Stéphane	RENAUD Jean-Pierre
CDC Cœur de Saintonge	1	BARREAUD Sylvain	MACAUD Olivier
	2	LOUGE Eric	RAFFE David
	3	RENOUX Alain	DRUGEON Jean-Yves
	4	COMBAUD Benoît	MARTIN Marie-Noëlle
	5	VIALE Jean-Pascal	YOU Sylvie
Saintes grandes rives l'aggle	1	KURZAWA Thibaut	CARTON Jean-Pierre
	2	SOULA Laetitia	CARPENTIER Thierry
	3	TOUSSAINT Charlotte	BARBOT Mickaël
	4	MIMOL Jean-Claude	AUTANT Sophie
CDA La Rochelle	1	ROBLIN Didier	KRABAL Guillaume
	2	BOUSSALEM Fabrice	STAUB Jean-Luc
	3	PRIEUR DE KERMEL Christophe	SUBRA Chantal
	4	BOURAIN Sébastien	BAUDON David
CDC Bassin de Marennes	1	BERUSSEAU Evelyne	BASSET-PRIEM Delphine
	2	AUBERT Marie-Hélène	SERVENT François
	3	PETIT Jean-Marie	MANCEAU Jean-Pierre
CDC Vals de Saintonge	1	ALBRECHT Sylvain	GABRIELLI Pierre
	2	VERNON Christine	TEXIER Pierre
	3	BRUNETEAU Frédéric	DE LARQUIER Hervé
CDC Gémozac	1	CHATELIER Jean-Michel	BONNIN Francis
	2	LEBRETON Dominique	ROSQUET Philippe

Le Président,
Alain BURNET

Le Secrétaire de séance,
Denis ROUYER

Transmis au contrôle de légalité le 11/06/2026
Sous le n° : 017-200086931-20260611-n°1106202601-DE
Mis en ligne le : 12/06/2026

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes règlementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif de Poitiers.